

Note d'information à destination des visiteurs pour Les visites de tutelle

La visite de tutelle est l'une des modalités privilégiées de l'exercice du service de la tutelle prévues à l'article 191 du statut de l'Enseignement Catholique (1^{er} juin 2013) et une pratique ancienne au sein du réseau des établissements scolaires de la Compagnie de Jésus.

La visite de tutelle constitue une occasion de mesurer la façon dont chaque établissement vit la spécificité de l'Enseignement Catholique au sein du réseau Ignace de Loyola-Education:

- Un projet éducatif référé à l'Évangile, à l'enseignement de l'Église et à la Compagnie de Jésus.
- Une communauté éducative fédérée par ce projet.
- Une dimension pastorale traversant toute la vie de l'établissement et concernant l'ensemble des membres de la communauté.

1- Le projet éducatif

Il est référé à l'Évangile, conforme au statut de l'Enseignement catholique et aux caractéristiques jésuites d'un établissement scolaire (cf. texte cadre).

Chaque établissement élabore son projet éducatif sous l'autorité du chef d'établissement en y associant, dans le cadre de la vie de l'association locale responsable (en particulier le CA), l'ensemble de la communauté éducative. Si nécessaire pour sa rédaction, il sollicite le concours du CEP-I.

Le projet éducatif de chaque établissement incarne les orientations diocésaines dans l'histoire, le contexte local et les caractéristiques jésuites d'un établissement scolaire. La visite de tutelle a donc à interroger tout particulièrement sur la façon dont s'effectue la mise en œuvre du projet éducatif de l'établissement.

2- La communauté éducative

La communauté éducative se construit sur des rapports de confiance mutuelle et sur la solidarité de l'ensemble des acteurs autour du chef d'établissement. Elle doit connaître, de façon précise, les lieux d'élaboration et de prise de décision.

Le regard que peut porter la tutelle sur la vie de la communauté éducative se réfère aux orientations de l'Enseignement catholique et à la tradition jésuite, en particulier

- La promotion de la personne.
- La destination commune des moyens de l'établissement.
- La subsidiarité (le droit à l'initiative).

- La reconnaissance de l'autorité légitime.
- La gestion positive des conflits, les lieux de rencontre...

3 -La dimension pastorale du projet éducatif au sein de la communauté (cf. texte cadre le P.A.P)

L'établissement catholique d'enseignement veut référer l'intégralité de ses activités et de ses propositions à l'Évangile et à l'enseignement de l'Eglise. La pastorale est donc transversale à tout ce qui se vit dans l'établissement et concerne l'intégralité des acteurs.

L'établissement catholique d'enseignement ne veut pas séparer l'établissement scolaire et ses responsabilités propres, des lieux d'aumônerie qui auraient en charge le caractère propre en ne faisant des propositions chrétiennes qu'à ceux qui en seraient désireux.

L'équipe de visiteurs pourra être prioritairement attentive, en plus de ce qui a été mentionné au point 2, aux domaines suivants :

- La prise en compte du fait religieux dans la transmission des savoirs.
- L'éveil à l'intériorité dans la relation éducative.
- Les activités pour une Première Annonce de l'Évangile à tous.
- La dimension sociale comme éducation à la citoyenneté et comme éducation à la fraternité, à la solidarité et à la charité. Pour nous ce sera l'occasion de faire le point sur le chantier actuel « jeunesse défavorisée », actions en cour et projets envisagés.

L'équipe de visiteurs regardera aussi comment l'établissement peut faire des propositions explicites et diversifiées :

- Dans le domaine de la formation ignatienne pour les personnels éducatifs et de service, pour les enseignants, pour les animateurs de la Pastorale... en sollicitant le CEP-I
- D'organisation et d'animation de la Pastorale
- D'accompagnement aux sacrements, éducation à la prière et invitation à la célébration – en précisant le lien avec la paroisse et les orientations diocésaines –

4- Les liens de la communauté éducative en interne et en externe

La communauté éducative vit de relations entre les partenaires internes à l'établissement et les liens entre la communauté de l'établissement et son environnement.

Les visiteurs veilleront :

- A percevoir comment l'établissement vit ses relations
 - entre l'équipe enseignante et les personnels
 - entre les permanents de l'établissement et les bénévoles du CA de l'association locale responsable, de la Pastorale, de l'APEL, des autres Associations ...
- Avec les familles
- A l'articulation des responsabilités respectives chef d'établissement/Président du CA
- Au lien de l'établissement et de la paroisse
- Au lien de l'établissement et du réseau de secteur
- Au lien de l'établissement et de l'Enseignement Catholique diocésain
- Au lien de l'établissement et de son environnement
- Au lien de l'établissement et des collectivités territoriales (Commune, Conseil Général, Conseil Régional...)

Dans ce contexte, la visite de tutelle n'est donc pas une inspection, ni une visite de contrôle, ni un audit. Ce n'est pas une inspection de gestion, ce n'est pas une inspection pédagogique, même si tel ou tel membre de l'équipe de visiteurs peut avoir une compétence en expertise dans un domaine particulier.

L'établissement catholique d'enseignement, conformément à ce que disait Jean XXIII, a pour ambition d'éduquer « l'homme, tous les hommes, le tout de l'homme ». Dans le réseau Ignace de Loyola-Education, nous chercherons à percevoir comment le projet éducatif prend en priorité la possibilité pour chacun de se construire pour « devenir un homme pour les autres ».

L'équipe de visiteurs sera aussi particulièrement attentive à la cohésion des personnes et des instances au sein de la communauté éducative.

Pour préparer le rapport de synthèse, il est donc proposé aux membres de l'équipe de visiteurs d'organiser leurs remarques autour de trois axes :

- Les atouts de l'établissement.
- Le retour à la communauté éducative de ce que les visiteurs ont entendu et perçu.
- Les orientations à donner (ou à confirmer) pour l'établissement.

Chacun de ces axes pourra, à l'interne, s'organiser autour des pistes que nous venons de préciser ci-dessus : le projet, la communauté, la dimension pastorale du projet et de la vie en communauté...

Pour l'année scolaire 2016 – 2017, le Père Provincial a donné trois axes pour les différentes missions de la Compagnie de Jésus :

1. Prendre connaissance du document intitulé « face aux situations d'abus sexuels »
2. Accueillir l'étranger : plaquette distribuée aux communautés éducatives à la rentrée
3. Nouvelle Province Belge Méridionale –Luxembourg – France qui sera fêtée le 31 juillet 2017 à Namur

Où en est l'établissement visité dans ces trois domaines ?

Bruno Tessier
Responsable Equipe Nationale de Tutelle

Père Olivier Barreau
Délégué du Provincial